



35250

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
CANTON VAL-COUESNON
COMMUNE ANDOUILLE NEUVILLE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 Août à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la
présidence de Mme Aurore GELY-PERNOT, Maire.

Date de convocation	22 Août 2022
Date d'Affichage	22 Août 2022
Nombre de Conseillers en exercice	14
Quorum	8
Nombre de Conseillers présents	12
Nombre de Votants	12

Etaient présents

Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Denis Tunier, Catherine Gautier,
Maxime Poiteaux, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Leherissé, Cécile Perrot, Frédéric
Menant, Mathieu Vergnaux.

Absents Excusés

Christophe Juin, Mathias Canto.

Absents

Secrétaire de Séance

Frédéric Menant

Ordre du Jour :

- 1) **Réhabilitation Clocher Eglise : Demande Subvention au titre du FST 2023 - 2^{ème} Tranche**
- 2) **Commune Saint-Aubin d'Aubigné : Proposition Convention ALSH 2022-2023**
- 3) **Demande Groupe Scolaire : Participation Commune 2023 Plan Bibliothèque**
- 4) **Questions Diverses**

Monsieur Frédéric MENANT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, Mme le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 Juin 2022, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n° 2022-57
Nature de l'Acte 7.5 Subvention

**TRAVAUX DE SECURISATION CLOCHER EGLISE - AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FST 2023**

Mme le Maire rappelle que la réhabilitation du clocher de l'Eglise comprenait une tranche ferme « Restauration des parties hautes » et une tranche optionnelle « Restauration des parties basses ».

Madame Le Maire propose d'affermir cette tranche optionnelle afin de finaliser l'opération de réhabilitation du clocher de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

* **d'affermir la tranche optionnelle pour un montant de 179 582.83 E HT estimé comme suit :**

Lot 1 Maçonnerie Pierre de Taille - Entreprise JOUBREL	80 245.65 E HT
Lot 2 Charpente Bois - Entreprise SCBM	35 048.72 E HT
Lot 4 Beffroi Cloches Abat Sons - Entreprise BIARD-ROY	42 753.50 E HT
Maîtrise d'œuvre	6 520.41 E HT
Coordonnateur SPS	2 370.72 E HT
Imprévus de restauration et provision actualisation de prix 8%	12 643.83 E HT
Total Estimatif	179 582.83 E HT

* **d'autoriser** Mme le Maire à signer les marchés à intervenir entre la Commune et les entreprises ainsi que tout document relatif à cette opération,

* **d'arrêter** les modalités de financement comme suit :

Dépenses HT	179 582.83 E
Recettes	179 582.83 E
- DETR	71 833.13 E
- FST	50 000.00 E
- Fonds de Concours	21 833.00 E
- Autofinancement	35 916.70 E HT

* **de solliciter** l'aide Du Département au titre du FST 2023 pour la tranche ferme.

Délibération n° 2022-58
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

**CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2022-2023
COMMUNE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE**

La Commune de Saint Aubin d'Aubigné s'engage à accueillir les enfants domiciliés sur le territoire communal et inscrits à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement lors de la 2ème semaine de chacune des vacances scolaires hors vacances d'été.

En contrepartie, il est demandé à la Commune d'Andouillé Neuville une participation fixée à hauteur de 13.00 E par journée de présence et 6.50 E par demi-journée de présence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

* **de reverser** à la Commune de Saint Aubin d'Aubigné la somme de 13.00 E par journée de présence et 6.50 E par demi-journée de présence.

* **d'autoriser** Madame Le Maire à signer la convention qui prend effet à compter du 01 Septembre 2022 pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction sauf :

- dénonciation de la convention par l'une des 2 parties avant le 1er juin de chaque année,
- modification du montant de la participation par journée ou demi-journée d'accueil

Délibération n° 2022-59
Nature de l'Acte 7.5 Subventions

DEMANDE GROUPE SCOLAIRE : PARTICIPATION COMMUNALE 2023 PLAN BIBLIOTHEQUE

L'Etat propose une subvention de 800 E pour l'achat de livres pour les écoles jugées prioritaires afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèques à partir d'un projet élaboré par l'équipe pédagogique. En contrepartie, il est demandé aux Mairies de participer au financement pour un montant compris entre 400 E (minimum pour que la subvention soit accordée) et 800 E.

Considérant que Le Groupe Scolaire « Les Prés Verts » est éligible au dispositif, Madame le Maire propose d'attribuer à l'école une subvention.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, 11 voix pour + 1 abstention, décide :

- * d'attribuer une subvention au Groupe Scolaire « Les Prés Verts »,
- * de fixer le montant de ladite subvention à hauteur de 400 E,
- * d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- * Rétrocession Lotissement Le Verger : documents à demander au lotisseur privé, Acanthe
- * Aménagement Aire de Jeux : Estimatif des travaux 2 368.71 E TTC
- * Voirie :
 - Circulation interdite Route de l'Etang à partir du mois d'octobre 2022
 - Montant Devis Self Signal : 1 032.43 E TTC
 - Lotissements : Interdiction de stationnement, hors livraison, aux véhicules de 3,5 t et plus
- * Opération Capteurs : Bilan
- * Conseil Municipal
 - Planning Séances à diffuser
 - Réforme de la publicité des actes
 - . Suppression des Comptes-Rendus des séances
 - . Affichage et mise en ligne de la liste des délibérations
 - . Approbation du PV au commencement de la prochaine séance
 - . Signature du PV par Mme le Maire + le ou la secrétaire de séance
 - . Publication électronique du PV sur le site internet
- * Prochain Conseil Municipal Lundi 26 Septembre à 20h30.

La séance est levée à 21h45mn.

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric MENANT.



Madame le Maire,

Aurore GELY-PERNOT.

